



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 100/2024
SÉANCE N° 5 DU 3 JUIN 2024

AVENANT N° 3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS QUADRIpartite ENTRE L'ASSOCIATION POC POK, 6PAR4, LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, L'ÉTAT ET LAVAL AGGLOMÉRATION (2021-2024)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12), Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 5 juin 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS QUADRIPARTITE ENTRE L'ASSOCIATION POC POK, 6PAR4, LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, L'ÉTAT ET LAVAL AGGLOMÉRATION (2021-2024)

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 voté le 18 décembre 2023,

Considérant que Laval Agglomération a inscrit au budget 2024 le versement d'une subvention dans le cadre de son soutien financier à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association Poc Pok,

Qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant déterminant le montant de la subvention 2024 au titre de sa participation financière au projet artistique et culturel,

Après avis favorable de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'avenant pour le versement de sa participation financière au projet artistique et culturel de 310 000 euros (TTC) entre Laval Agglomération et l'association Poc Pok au titre de 2024 est approuvé.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault